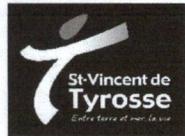


**DEPARTEMENT DES LANDES (40)****VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

24 avenue Nationale
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21
contact@tyrosseville.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2025

N° 20250408_12

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le deux avril, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, **sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de convocation	Le 2 avril 2025
Nombre de présents	24	Date d'affichage	Du 14.04.2025 au 15.06.2025
Nombre de pouvoirs	4	Secrétaire de séance <i>(conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)</i>	M. Pierre LAFFITTE
Suffrages exprimés	28	Rapporteur	M. Guy LUQUE
Nomenclature	7.1	Certifiée exécutoire	Le 14 avril 2025

PRESENTS : M. Régis GELEZ, M. Pierre LAFFITTE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, Mme Christine GAYON, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Guy LUQUE, M. Jean-Marie LAFITTE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, Mme Patricia MORENO, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, M. Joffrey ROMAIN, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, M. Stéphane JACQUOT, Mme Béatrice DUCASSE, Mme Marielle LABERTIT, M. Gilles DOR, Mme Coralie LECOLIER, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE, M. Bruno LAGRAVE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. Alain LACAVE, pouvoir à M. Pierre LAFFITTE ; Mme Christelle ELOZEGUY, pouvoir à M. Régis GELEZ ; Mme Adeline COUMAILLEAU, pouvoir à M. François MARTOUREY ; M. Thomas CASAMAYOU, pouvoir à M. Gilles DOR

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Fusilha DESTENABE

Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.

OBJET : RÉVISION DE DEUX AUTORISATIONS DE PROGRAMME POUR 2025

- STADE DE LA FOUGERE
- BELLOCQ-ADIDAS

Le règlement budgétaire et financier prévoit le vote d'autorisations de programme et crédits de paiement pour les opérations d'investissement de la ville que constituent la réfection du stade de la fougère et la réhabilitation de la friche industrielle Bellocq-Adidas. Le montant de l'autorisation de programme comporte la totalité des dépenses prévisionnelles de l'opération incluant les études, la maîtrise d'œuvre, les travaux et reprend le cas échéant les ouvrages déjà accomplis. Les autorisations de programme ainsi que les échéanciers de crédits de paiement correspondants sont actualisés chaque année, concomitamment au vote du budget primitif en fonction de la réalisation des opérations considérées. A la fin de l'exécution du budget 2024, il est proposé de mettre à jour ceux-ci.



Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le règlement budgétaire et financier de la ville,

CONSIDÉRANT la présentation de cette question à la Commission « Administration générale – Finances » qui s'est réunie le 25 mars 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la mise à jour des autorisations de programme pour le budget principal telles que présentées ci-dessous :

- **STADE DE LA FOUGERE** : Opération n° 2019-2

Autorisation de programme	Crédits de paiement
Crédits de paiement 2019	97 713.56 €
Crédits de paiement 2020	47 279.45 €
Crédits de paiement 2021	13 991.40 €
Crédits de paiement 2022	10 069.19 €
Crédits de paiement 2023	118 899.77 €
Crédits de paiement 2024	883 975.59 €
Crédits de paiement 2025	1 780 743.75 €
TOTAL	2 952 672.71 €

Les crédits de paiement 2025 sont d'ores et déjà inscrits au BP 2025 :

En dépense :

*Compte 21318 – AUTRES BATIMENTS PUBLICS

*Compte 2031 – FRAIS D'ETUDES

En recette : (1 591 436.14 €)

*Compte 1321 : ETAT

Fonds Vert = 199 545 €

DSIL = 180 000 €

*Compte 1323 : DEPARTEMENT

CRTE = 31 835.20 €

Conseil Départemental = 183 917.61 €

*Compte 13251 : FIL MACS

FIL travaux = 199 880.33 €

FIL environnement = 328 692 €

*Compte 1328 :

FFR/ANS = 50 000 €

*Compte 10222 :

FCTVA = 417 566 €



- **BELLOCQ-ADIDAS** : Opération n° 2022-1

Autorisation de programme	Crédits de paiement
Crédits de paiement 2022	12 960.00 €
Crédits de paiement 2023	245 677.00 €
Crédits de paiement 2024	306 928.00 €
Crédits de paiement 2025	2 807 586.97 €
Crédits de paiement 2026	3 594 498.00 €
Crédits de paiement 2027	2 289 708.00 €
Crédits de paiement 2028	283 255.00 €
TOTAL	9 540 612.97 €

Les crédits de paiement 2025 sont d'ores et déjà inscrits au BP 2025 :

En dépense :

Compte 2031 – Frais d'études

Compte 21318 – Autres bâtiments publics

En recette : (7 796 466 €)

*Compte 1321 : ETAT

Fonds vert (notifié) = 800 000 €

DETR (sollicité) = 1 429 118 €

DRAC (sollicité) = 400 000 €

*Compte 1322

Conseil Régional (sollicité) = 250 000 €

*Compte 1323 :

Conseil Départemental (sollicité) = 370 000 €

*Compte 13251 : GFP de rattachement

FIL (sollicité) = 954 000 €

*Compte 13272 : Europe

Feder (sollicité) = 200 000 €

*compte 1328 : autres

CAF (sollicité) = 50 000 €

*Compte 1641 :

Emprunt = 2 000 000 €

*Compte 10222 :

FCTVA = 1 343 348 €

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

(4 abstentions : Mme LABERTIT, M. DOR, Mme LÉCOLIER et M. CASAMAYOU
(via son pouvoir donné à M. DOR) du Groupe « Osons Tyrosse-Semisens 2026 »)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.



Le Maire,
Régis GELEZ.

Le secrétaire,
Pierre LAFFITTE.